

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 72

Pouvoirs : 15

Membres votants : 87

Date de la convocation : 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DIDSCH, François DIEULLE (Suppléant de André VAN DEN DRIESCH), Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER.

Etaient absents/excusés : Michel AUGER, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Pouvoirs : Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELIN), Josiane VARAISE, (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Guillaume WIENER (Donne procuration à Louis CHOAIN).

Délibération n° 195/2023 : Attribution d’une subvention de fonctionnement au Budget du CIAS (Centre Intercommunal d’Action Sociale) au titre de l’exercice 2024

- Le CIAS (Centre Intercommunal d’Action Sociale) gère 3 budgets :
- Le Budget Principal (regroupant le Chantier Insertion, l’Enfance Jeunesse...)
 - Le Budget SAAD (Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile)
 - Le Budget FRPA (Foyer Résidence pour Personnes Agées)

Ces budgets sont notamment équilibrés par différents organismes (Caisses de retraite, CAF, Département...). Toutefois ces financements ne suffisent pas à équilibrer le Budget et chaque année le Budget de l’INTERCOM abonde le budget du CIAS par une subvention d’équilibre qui représente environ moins d’un 1/3 de ses recettes réelles.

Afin de ne pas mettre de le CIAS en difficulté, et lui permettre d’avoir des recettes dès le début d’année, il est proposé d’anticiper le vote de la subvention 2024 pour un montant de 1 500 000 €, cette subvention sera inscrite sur le budget principal de l’Intercom sur l’exercice 2024, afin de subventionner le CIAS et lui permettre de mener l’ensemble de ses actions et payer les salaires et factures dès le mois de janvier.

Cette somme sera ajustée si nécessaire à la hausse ou à la baisse en fonction des prévisions budgétaires définitives du CIAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de l’Action sociale et des Familles notamment son article R. 123-25 ;

Vu l’instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Considérant la demande de subvention du CIAS, pour équilibrer leurs budgets et faire face à leur besoin de trésorerie ;

Après avoir entendu l’exposé précédent, après débat et délibéré, **à l’unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **ACCORDE** une subvention d’un montant de 1 500 000 € au CIAS pour l’exercice 2024 ;
- ✓ **DIT que** cette subvention sera inscrite à l’article 657362 du budget Principal 2024 de l’Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à verser cette subvention en plusieurs acomptes au cours de l’année 2024, dès le 1^{er} janvier.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
72	15	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d’un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d’un recours gracieux auprès du président de l’Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
suscits,
Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations.